



Tarifs Engagements 2019/2020

1 – Cotisation District (Due une seule fois par club en fonction de l'équipe première)

Ligue 1 : 1500€ - Ligue 2 : 1300€ - National 1-2-3 : 600€ - Régional 1 : 350€ - Régional 2 : 275€

Régional 3 : 275€ - Seniors D1 – D2 : 100€ - Seniors D3 - D4 - Féminine : 80€ - Football Entreprise : 80€

Futsal – Football Vétéran : 45€ - Club Loisir (football réduit / club n'ayant que des équipes Jeunes / Nouveau club 1ere année d'affiliation) : 25€

2- Engagement dans les COMPETITIONS SENIORS et les COUPES DES ARDENNES (à régler pour chaque équipe participante)

Seniors

A / Championnats

Senior D1	Senior D2	Senior D3	Senior D4
75€	65€	65€	55€

B / Coupe des Ardennes (1 équipe par coupe)

Trophée Roger MARCHE (Obligatoire)	Coupe Pol RENOY	Coupe Amédée ANDRY	Coupe Robert BONNEFILLE
50€	50€	50€	50€

Jeunes

A / Championnats

U7	U9	U11	U13	U14	U16	U18
25€	25€	25€	25€	25€	25€	25€

B / Coupe des Ardennes (1 équipe par coupe)

Coupe TISSOT (U18)	Coupe LEROY (U16)	Coupe PARICKMILLER (U14)	Coupe JURION (U13)	Festival U13	Coupe BOHANT (U11)
25€	25€	25€	25€	25€	25€

→

Féminines

A / Championnats

Féminines Seniors GROUPAMA
20€

B / Coupe des Ardennes (1 équipe par coupe)

Coupe des Ardennes	Challenge Futsal
10€	10€

Vétérans

A / Championnats

Championnat
30€

B / Coupe des Ardennes (1 équipe par coupe)

Coupe HUGELE	Coupe MOSNIER
25€	25€

Futsal

A / Futsal Spécifique : Gratuit

B / Futsal Hivernal

U7	U9	U11	U13	U15	U17	U19/Seniors	Seniors Féminines
5€	5€	5€	10€	10€	10€	20€	10€

3- Frais de Communication du District (tarif unique à régler pour le club) : 40€

4- Abonnement Ardennes Foot : (le nombre obligatoire est déterminé en fonction de l'équipe première du club)

- ✓ Equipe évoluant en Ligue et supérieur : **4 Ardennes Foot : 184€**
- ✓ Equipe évoluant en D1 – D2 : **3 Ardennes Foot : 138€**
- ✓ Equipe évoluant en D3 - D4 – Féminines – Football entreprise – Loisirs – Futsal – Football Jeunes : **2 Ardennes Foot : 92€**

5- Œuvres sociales : 0.33€ par licences (En fonction du nombre de licences délivrées par la Ligue pour la saison 2018/2019, le montant sera mis au débit du club et apparaîtra sur le relevé en début de saison)

Pour les clubs n'étant pas en prélèvement automatique, le règlement de la totalité des frais d'engagements devra intervenir au plus tard le 13 Juillet, sous peine de non engagements aux différentes compétitions.